

Inscriptions et paiement

Le nombre de participants est volontairement limité. Il est donc recommandé de s'inscrire au plus tôt.

Toute inscription n'est considérée comme définitive qu'à réception de votre commande, ou de la convention signée et tamponnée par vos soins, ou du règlement accompagné du bulletin d'inscription. Les frais d'inscription incluent la formation, la documentation. Les déjeuners avec les intervenants et les pauses sont offerts.

Toute inscription implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes CPV qui peuvent être modifiées à tout moment, sans préavis ni indemnité.

En cas de prise en charge par un ou plusieurs organisme(s), merci de nous en informer dès l'inscription en nous précisant ses coordonnées complètes et nous transmettre une copie de son(ses) accord(s) de financement. Sans cette(ces) prise(s) en charge avant le début du stage, vous serez facturé et redevable de l'intégralité du coût de la formation.

Le paiement par chèque ou virement est à effectuer à réception de la facture, sans escompte.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données vous concernant (loi «Informatique et Libertés») en adressant un courrier au CETIAT (coordonnées ci-après).

Annulation / substitution

Toute inscription non formellement annulée ou reportée par écrit 8 jours avant le commencement du stage est considérée comme

définitive. Les substitutions sont acceptées à tout moment sous réserve d'une notification par écrit au CETIAT.

20 % du montant TTC du stage resteront dus si l'annulation intervient entre 8 et 15 jours avant le stage.

100 % du montant TTC resteront dus si l'annulation intervient moins de 8 jours avant le stage.

Le CETIAT se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter les stages. Dans ce cas, les participants sont informés dans les meilleurs délais. Si des frais d'inscription ont été payés, ils seront entièrement remboursés sans que vous puissiez prétendre à aucune indemnité à quelque titre que ce soit.

Informations pratiques

Dans les semaines qui précèdent le début du stage, vous recevrez une convocation accompagnée d'informations pratiques (plan d'accès, etc.), et un questionnaire pour nous aider à répondre à vos attentes et projets.

Les stages débutent généralement à 9h le premier jour.

Après la formation, une attestation de présence vous sera transmise.

N° d'agrément formation

Le CETIAT, organisme de formation, est enregistré sous le n° 82.91.00165.69, par la Préfecture du Rhône.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Contenu des programmes

Les programmes présentés dans

ce catalogue ne sont pas fermes et définitifs. Le CETIAT se réserve le droit de modifier le contenu, les dates, durées et prix des stages présentés dans ce catalogue.

Règlement intérieur

La participation à des formations dans les locaux du CETIAT est soumise à l'acceptation préalable du règlement intérieur.

L'accès aux plates-formes d'essais, aux laboratoires et salles de formations implique le respect des consignes de sécurité et de confidentialité.

Le règlement intérieur est disponible sur notre site web : www.formation.cetiat.fr. Il vous sera adressé sur simple demande.

Limitations de responsabilités du CETIAT

La responsabilité du CETIAT est plafonnée au prix payé par le client.

Le CETIAT ne peut être tenu responsable de l'inexécution de ses obligations due à un événement de force majeure ou à l'absence d'un formateur (maladie par exemple) ou en cas de défaillance du matériel.

La responsabilité du CETIAT ne peut être engagée au titre de dommages tels que par exemple le manque à gagner ou la perte d'exploitation.

Conditions générales de vente

Les conditions générales de vente complètent ces CPV et sont disponibles sur notre site web : www.formation.cetiat.fr. Elles vous seront adressées sur simple demande.

Contact :

CETIAT
Service Formation
Domaine Scientifique de la Doua
25, avenue des Arts - BP 52042 - 69603 Villeurbanne Cedex - France
formation@cetiat.fr • tel. 04.72.44.49.09 • fax : 04.72.44.49.49
SIRET 77568696700024